***Annexe 1 au règlement de la consultation***

**EPD LE CHARMEYRAN - Marché de fourniture, gestion et livraison de titres restaurant**

**N° 20240001**

**DECLARATION SUR L’HONNEUR**

**Je, soussigné ……………………………………………………………………,** représentant légal et dûment habilité à représenter la société**:** …………………………………………………………………

**Adresse :** …………………………………………………………………

**N° Siret :** …………………………………………………………………

Conformément aux articles L.2141-1 à L.2141-5 ; L.2141-7 à L.2141-11 ; R.2143-3 ; R.2143-6 du Code de la Commande Publique,

**Déclare sur l’honneur :**

1. N’avoir pas fait l’objet d’une condamnation définitive pour l’une des infractions prévues aux articles 222-34, 222-40, 225-4-1, 225-4-7, 313-1, 313-3, 314-1, 324-1, 324-5, 324-6, 421-1 à 421-2-4, 421-5, 432-10, 432-11, 432-12 à 432-16, 433-1,  433-2, 434-9, 434-9-1, 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1, à 441-7, 441-9, 445-1 à 445-2-1 ou 450-1 du code pénal ; aux articles 1741 à 1743, 1746 ou 1747 du code général des impôts, ou pour recel de telles infractions, ainsi que pour les infractions équivalentes prévues par la législation d’un autre état membre de l’Union Européenne ;
2. Avoir souscrit les déclarations applicables en matière fiscale ou sociale ;
3. Avoir acquitté les impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales exigibles ;
4. Ne pas être soumis(e) à la procédure de liquidation judiciaire prévue l’article L.640-1 du code du commerce, ni faire l’objet d’une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
5. Ne pas faire l’objet d’une mesure de faillite personnelle ou d’une interdiction de gérer en application des articles L.653-1 à L.653-8 du code du commerce, ou d’une mesure équivalente régie par un droit étranger ;
6. Ne pas être admis(e) à la procédure de redressement judiciaire institué par l’article L.631-1 du code du commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
7. Ne pas avoir été sanctionné pour méconnaissance des obligations prévues aux articles L.8221-1, L.8221-3, L.8221-5, L.8231-1, L.8241-1, L.8251-1, L.8251-2 du code du travail ;
8. Ne pas avoir été condamné au titre de l’article L.1146-1 du même code ou de l’article 225-1 du code pénal ;
9. Au 31 décembre de l’année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la procédure de passation de ce marché, avoir mis en œuvre l’obligation de négociation prévue au 2° de l’article L.2242-1 du code du travail ;
10. Ne pas avoir été condamné au titre du 5° de l’article 131-39 du code pénal ;
11. Ne pas avoir fait l’objet d’une mesure d’exclusion des contrats administratifs en vertu d’une décision administrative prise en application de l’article L.8272-4 du code du travail ;
12. Ne pas avoir dû, au cours des trois années précédentes, verser des dommages et intérêts, ne pas avoir été sanctionné par une résiliation ou ne pas avoir fait l’objet d’une sanction comparable du fait d’un manquement grave ou persistant à mes obligations contractuelles lors de l’exécution d’un contrat de la commande publique antérieur ;
13. Ne pas avoir entrepris d’influer indûment sur le processus décisionnel de l’acheteur ou d’obtenir des informations confidentielles susceptibles de donner un avantage indu lors de la procédure de passassions du marché, ou ne pas avoir fourni des informations trompeuses susceptibles d’exercer une influence déterminante sur les décisions d’exclusion, de sélection ou d’attribution ;
14. Ne pas avoir eu accès à de informations susceptibles de créer une distorsion de concurrence par rapport à d’autres candidats, soit par participation préalable directe ou indirecte à la préparation de la procédure de passation du marché ;
15. Ne pas avoir conclus une entente avec d’autres opérateurs économiques en vue de fausser la concurrence ;
16. Ne pas créer, par notre candidature, une situation de conflit d’intérêts avec une personne qui participe au déroulement de la procédure de passation du marché ou est susceptible d’en influencer l’issue ;
17. Satisfaire aux obligations concernant l’emploi des travailleurs handicapés définie aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail ;

Conformément aux dispositions du règlement européen (UE) no 833/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine, modifié notamment par le Règlement UE n° 2022/576 du conseil du 8 avril 2022,

* Que moi-même, ou aucun des membres de l’organe de gestion, d’administration, de direction ou de surveillance de la société pour laquelle j’interviens (ou celle dont je suis mandataire), ou une personne physique détenant un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle de cette (ces) même(s) société (s), exerçant toujours ces fonctions n’est ressortissant russe ou établi sur le territoire russe ;
* Que cette (ces) société(s) n’est (ne sont) pas détenue (s) à plus de 50 % de manière directe ou indirecte par une entité établie sur le territoire russe ;
* Que cette (ces) société (s) n’est (ne sont) pas un organisme agissant pour le compte ou sur instruction d’une entité établie sur le territoire russe ou d’une entité détenue à plus de 50 % par une entité elle-même établie sur le territoire russe ;
* Qu’aucun des sous-traitants éventuels ou fournisseurs au titre de ce marché n’est dans un des cas susmentionnés si le montant de ses prestations est supérieur à 10 % du montant du marché.

Je m’engage à informer sans délai l’acheteur avec qui le présent marché me lie en cas de modification dans ma situation, ou celle de ma (mes) société ou de mes fournisseurs ou sous-traitants, de nature à me (nous) mettre en contradiction avec les prescriptions du règlement précité et ce, pendant toute la durée d’exécution dudit marché.

En cas de fausse déclaration, je m’expose à toute sanction prévue par le règlement précité et notamment à la résiliation immédiate du marché en application de l’article L 2195-3 1° du code de la commande publique.

Fait à ……………..

Le ………………....

Signature et cachet de l’entreprise